

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze. Cette séance était prévue initialement le lundi 9 décembre, mais a dû être reportée pour cause d'absence pour maladie.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés :

Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Loïc LAURENÇOT.

Procurations

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 08.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE.

Ordre du jour

1. Nouveaux tarifs de l'assainissement
2. Cycle de travail
3. Adhésion de la CCPH à l'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs
4. Rapport 2023 des ordures ménagères
5. Prise en charge des destructions de nids de frelons
6. Comptes de la commune
7. Travaux
8. CCAS d'Héricourt
9. Quelques infos de la CCPH
10. Maisons et terrains à vendre
11. Élections municipales de 2026

1. Nouveaux tarifs de l'assainissement

Nouvelle redevance sur l'eau potable

L'agence de l'eau informe les communes sur une évolution des factures d'eau et d'assainissement. Dans l'assainissement, une taxe est perçue pour la modernisation des réseaux et pour les pollutions domestiques.

L'agence de l'eau ajoute une troisième taxe pour la performance de l'eau potable. Elle représentera 1 centime d'euro au mètre cube. Ce prix prend en compte un abattement de 30 %. Abattement qui sera modulable dans le futur.

Les trois taxes seront affichées ensemble sur les factures.

Cette redevance sera appliquée au 1^{er} janvier 2025 par l'agence de l'eau. Pour répercuter cette redevance sur les factures émises aux particuliers, la commune doit délibérer avant le 1^{er} janvier 2025.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'application de la redevance pour la performance de l'eau sur les factures d'eau à partir du 1^{er} janvier 2025.

Vote : oui à l'unanimité

Transfert eau et assainissement à la communauté de commune.

Le transfert de la compétence assainissement aux communautés de communes qui devait être obligatoire a été annulé par le Sénat. Il n'est donc plus à l'ordre du jour. Nous pouvons conserver la gestion de l'assainissement par le Syndicat de la Luzine.

Station d'épuration

Le Maire a échangé avec des représentants de la commune de Champey qui ont eux-mêmes réalisé la rénovation de leur station d'épuration qui est la même que celle à Luze. Ils proposent de nous accueillir pour présenter les travaux réalisés.

2. Cycle de travail

Suite de la délibération sur les postes des agents communaux du mois dernier. Il faut délibérer sur les cycles hebdomadaires de travail : temps de travail hebdomadaire et quotidien, ainsi que les horaires des agents.

Délibération

Le Maire soumet au vote les cycles horaires de travail des agents communaux

Vote : oui à l'unanimité

3. Adhésion de la CCPH à l'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs

L'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs est un syndicat mixte qui a pour but de favoriser la prévention des inondations, la gestion de la ressource en eau et la gestion et restauration des écosystèmes aquatiques sur le bassin versant de la Saône.

Son activité concerne les inondations dues aux rivières qui montent. Les ruissellements ne sont pas concernés.

L'adhésion de la commune à cet établissement permettra essentiellement d'évaluer les risques et anticiper les problèmes éventuels.

La CCPH a délibéré positivement pour adhérer. Les communes doivent se prononcer.

Délibération

Le Maire soumet au vote la proposition d'adhérer à l'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs.

Vote : oui à l'unanimité

4. Rapport 2023 sur les ordures ménagères

Le Maire présente le rapport 2023 sur les ordures ménagères qui comporte entre autres son organigramme et organisation, l'état du tri, la gestion des camions, l'organisation de la collecte, les tonnages collectés, la répartition des types de déchets... Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs en 2025.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'approbation du rapport 2023 sur les ordures ménagères.

Vote : oui à l'unanimité

5. Prise en charge des destructions de nids de frelons

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a épuisé son budget 2024 pour le financement des destructions de nids de frelons. Le montant décidé pour la prise en charge par la commune prenait en compte cette aide. Il est donc proposé de revoir l'aide versée par la commune et l'augmenter lorsque le Conseil régional n'abonde plus.

Délibération

Le Maire soumet au vote la modification de la délibération sur la prise en charge financière des destructions de nids de frelons. La commune verse la moitié du coût de la destruction lorsque le Conseil régional n'abonde pas. Si le conseil régional participe, la commune prend en charge le complément.

Vote : oui à l'unanimité

Informations sur les frelons et les pièges

Suite aux échanges sur la lutte contre les frelons, il est proposé d'organiser une information collective pour nos concitoyens et d'inciter les personnes à installer des nids à frelon asiatique. L'idéal serait de faire cela avant le printemps, lorsque les reines vont sortir et créer de nouvelles colonies. Jean-Paul Gressard est formé et peut assurer l'information.

L'information et le déploiement de pièges, doivent être faits à l'échelle de la communauté de communes.

Nous pouvons agir en deux temps :

1. Réunion d'information publique : mercredi 22 janvier, 20h30 à la Maison du temps libre.
2. Atelier fabrication de pièges : mercredi 5 février, 20h30 même lieu.

6. Comptes de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état mensuel des comptes. 66 997 € dépensés au 13 décembre 2024.

Coupes de bois : 10 000 € mis au budget et près de 40 000 réalisés.

Le CAF est 73 000 euros en décembre.

Le résultat de la section investissement est déficitaire de - 48 000 euros, du principalement aux travaux rue de la grande goutte et du Paquot sur l'enfouissement du réseau électrique mais comme il y avait une réserve de 60 000 euros, le résultat reporté restera excédentaire d'environ 12 000 euros

Prochaine réunion de la commission finances : lundi 20 janvier à 18h30 en mairie.

7. Travaux

Pose des mâts à la Grande Goutte

Rue du Paquot les travaux se sont passés correctement. Les mats sont posés, sans les luminaires. Tout est rebouché.

Le transformateur n'est pas encore en place, ni le poteau à haute tension. Les branchements auront lieu en février-mars.

Les bouches à clés vers la maison du temps libre sont endommagées. Elles ont été signalées au syndicat des eaux.

Arbres

Les arbres sont plantés dans la cour de l'école et sur le parking.

Épareuse

Une dernière tentative de réparation va être faite. Si cela n'aboutit pas, la commission travaux se penchera sur son remplacement.

8. CCAS

Portage de repas par le CCAS d'Héricourt

Le CCAS de la Ville d'Héricourt propose chaque année aux communes d'adhérer au service de portage de repas. Cette adhésion permet aux habitants de la commune qui font appel à ce service de bénéficier d'une aide

financière en fonction de leurs revenus. Actuellement, quatre luzois se font livrer des repas à domicile.

Délibération

Le Maire soumet au vote la proposition d'adhérer au service de portage de repas à domicile du CCAS d'Héricourt pour l'année 2025.

Vote : oui à l'unanimité

Repas des aînés

Dimanche 15 décembre a eu lieu le repas des aînés à la Maison du temps libre. 64 convives étaient présents. L'organisation a été réalisée par l'équipe du CCAS qui a été renforcée pour le service par des conseillers municipaux. Le repas s'est déroulé agréablement et les invités ont fait des retours positifs. Il était ponctué de quelques animations appréciées.

Le repas étant passé, il reste à faire la distribution des colis aux personnes âgées de 80 ans et plus qui n'ont pas participé au repas.

9. Quelques infos de la CCPH

Un inventaire des zones disponibles pour l'activité économique a été réalisée.

10. Maisons et terrains à vendre

Vente d'un terrain communal

La proposition de rachat faite à un particulier rue de la Luzine a reçu son accord de principe. Nous délibérerons en janvier

Ventes de terrains et maisons privées dont nous avons connaissance :

1 maison rue de la Luzine

1 maison rue de la Grande Goutte

Des terrains rue des 3 terres ; rue de Mouteille (x3) ; rue de la Chouette ; Chemin en Duros ; Chemin en queue de main (x2) ; Rue de la grande Goutte et un dernier en cours de vente rue de la Morette

11. Municipalité

Organisation des vœux 2025

Les vœux auront lieu dimanche 5 janvier à la Maison du temps libre.

L'assemblée sera installée comme l'an dernier avec des places assises. Les adjoints préparent une intervention pour les domaines qu'ils ont en charge.

Les vœux seront suivis du partage de la galette.

Élections municipales 2026.

Les élections se prépareront dans un an. Un tour de table est réalisé pour échanger sur un premier bilan du conseil municipal, son fonctionnement et ses résultats. À cette occasion, chaque conseiller présent exprime son intérêt pour le travail au service de la municipalité et l'entente de l'équipe.

10. Divers

Arrêts maladie

L'employé communal est en arrêt maladie à la suite d'une opération, il reviendra début janvier.

L'ATSEM arrivera au bout de son arrêt longue maladie dans quelques mois. La question des modalités de sa réintégration se pose.

Contrat Engie

Le contrat de la commune avec Engie arrive à terme, il doit être renouvelé. Le tarif du kilowattheures passera de 7 à 12 centimes et le forfait par compteur augmente également. Les dépenses en électricité seront donc plus importantes en 2025.

PLUi

Un agent de la communauté de commune travaille à des propositions pour faire avancer le projet de PLUi. Une proposition consiste à l'établir sur 12 ans ou lieu de 10. Nous regardons les possibilités de dégager une dizaine d'ares pour la construction d'un cabinet médical.

Entreprise Maillard

Un jugement a déclaré que la carrière Maillard à Semondans devait stopper son activité.

Lycée Aragon

Le club affaires du Pays d'Héricourt s'est réuni le 3 décembre au lycée Aragon et à la *Maison des énergies* à Héricourt. Cette séance était ouverte à des représentants des communes, des parents d'élèves... plus de 80 personnes étaient présentes et ont pu découvrir ce lycée général et professionnel et les activités de *Pôle*

énergie pour les entreprises du bâtiment. Pour le lycée, il y a de meilleures nouvelles, car des filières vont s'ouvrir à la rentrée 2025. L'avenir du lycée doit cependant être surveillé.

Entreprise Gaussin

L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire.

Puits et circulation des eaux

Il avait été suggéré il y a longtemps de cartographier les puits, regards, buses... dans la commune.

Le Maire clôt la séance à 23h00.
